



En 2024, les membres de votre comité ont poursuivi leurs activités, afin de défendre vos intérêts sur plusieurs fronts.

Ainsi, vos **représentants au sein des organes de la FMEP** ont participé à de nombreuses séances tout au long de l'année et ont pris part aux décisions stratégiques qui y étaient discutées. A ce propos, nos membres présents lors de l'assemblée des délégués de la FMEP qui s'est déroulée, le 9 novembre dernier, ont voté au sujet de la nouvelle structure qui chapeautera notre Fédération dès l'année prochaine. C'est l'aboutissement d'un travail de longue haleine qui a occupé nos représentants tout au long de cette année.

Un autre dossier est sur le point d'aboutir : celui de l'**APG maladie**. En 2025, les lacunes de couverture en début et fin de carrière pour les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat du Valais seront enfin comblées, moyennant une prise en charge paritaire employé/employeur. C'est une amélioration de nos conditions de travail et le résultat d'une action menée sur plusieurs années par la FMEP en collaboration avec notre employeur.

En outre, en 2024, nous avons enfin pu mettre en ligne **notre nouveau site internet (www.apeval.ch)**, en parallèle avec celui de la FMEP. Votre comité entend désormais abandonner autant que possible la communication au moyen du papier et axer celle-ci sur ce nouvel outil digital moderne, convivial et efficace. Il est donc primordial que vous preniez l'habitude de consulter le site pour vous tenir informés des dernières actualités et événements organisés pour vous. Il est aussi essentiel que vous vous connectiez dans l'espace membre, qui vous permet notamment de gérer vos informations personnelles et de faire des propositions.



Quant à **CPVAL**, nos deux membres au conseil d'administration de la caisse (Isabelle Volken-Viscomi et Florent Théodoloz) ont poursuivi leurs mandats, aux côtés du nouveau président de la caisse, M. Léonard Farquet, lui aussi représentant les intérêts des employés.

Le comité a aussi été consulté par notre employeur au sujet du **plan de travail pour 2025** et, grâce à nos arguments, nous avons obtenu un jour chômé supplémentaire.

En 2024, votre comité a encore planché sur l'organisation d'une **visite culturelle**, qui se déroulera le jeudi 6 février 2025, en fin de journée. Celle-ci aura lieu à la Médiathèque de Sion et permettra de découvrir en particulier des archives (collections particulières) ainsi que le magasin de la médiathèque. Nous y serons accueillis par le Service de la culture. Le programme complet ainsi que les modalités d'inscription seront mises en ligne sur notre site Internet d'ici à la mi-janvier 2025.

Enfin, la création de l'**Association des retraités de la FMEP (ARF)** a amené votre comité à se pencher sur le statut des membres retraités de l'APeVAL.

En effet, cette nouvelle association est la 14<sup>e</sup> à entrer dans le giron de la FMEP. Elle a vocation à répondre aux besoins de toutes et tous les retraité(e)s de la fonction publique, y compris ceux de l'APeVAL. Votre comité s'est donc posé la question de savoir ce que l'APeVAL pouvait encore offrir de plus aux membres retraités et a pensé que ceux-ci iraient tout naturellement rejoindre l'ARF.

Une information en ce sens a été envoyée à tous nos membres retraités ce printemps et, au vu des réactions qu'elle a suscité, votre comité s'est rendu compte qu'il avait agi de manière maladroite et prématurée et s'en excuse. Certains de nos membres retraités souhaitaient en effet vivement maintenir leur lien avec l'APeVAL. Afin de tenir compte de ce souhait, le comité propose la création d'un statut de membre sympathisant pour nos membres retraités. Ce nouveau statut, qui devra faire l'objet d'une modification des Statuts votée par l'assemblée générale, permettra aux retraité(e)s, sans aucune cotisation, de participer à nos assemblées générales et à nos activités récréatives, afin de garder le contact avec leurs anciens collègues. Il ne donnera par contre ni le droit d'être délégué CPVAL ou FMEP, ni le droit de vote lors des assemblées.

En effet, pour les retraités de la fonction publique valaisanne, ces droits découlent d'une affiliation à l'ARF.

En résumé, cette solution permet aux retraités de l'APeVAL de :

- soit devenir membre sympathisant de l'APeVAL, sur demande et sans le paiement d'aucune cotisation ;
- soit s'affilier à l'ARF, moyennant la cotisation fixée par cette association (60.- par année) qui permet également de bénéficier de tous les avantages commerciaux proposés par la FMEP ;
- soit cumuler ces deux affiliations.

Comité APeVAL